	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-337

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2023-337

**Convention de financement des études d'avant-projet d'adaptation des quais des
gares de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice - Izon, Vayres - Décision -
Autorisation**

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Le projet de RER métropolitain, adopté en 2018 par la Métropole et la Région, et dont la feuille de route a été mise à jour en mars 2022 puis mars 2023, notamment pour associer le Département au projet, vise à améliorer la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine, via les diamétralisations Libourne-Arcachon et Saint Mariens-Langon, le renforcement de l'offre Ter et l'ouverture de deux nouveaux arrêts, au Bouscat et à Talence.

La diamétralisation systématique Libourne-Arcachon est programmée en 2027, avec un premier jalon franchi en décembre 2020 avec la circulation des premiers trains Libourne-Arcachon sans changement à Bordeaux. Depuis décembre 2021, le nombre de liaisons diamétralisées est passé à 32 trains par jour sur l'axe Libourne-Arcachon, soit au moins un train diamétralisé par heure et par sens.

L'étude d'opportunité des gares du RER métropolitain, réalisée en 2021 par SNCF Gares & Connexions en lien avec l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole, cofinanceurs, ainsi que Nouvelle-Aquitaine Mobilités, a notamment permis d'identifier les gares et haltes dont les configurations de quais doivent être adaptées au regard des évolutions prévues au niveau du matériel roulant du RER. Ainsi, sur la ligne Libourne-Arcachon, le déploiement du matériel type « Regio2N » en doubles rames nécessite l'allongement des quais des gares et haltes suivantes : Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice - Izon et Vayres, afin d'accueillir les voyageurs dans de bonnes conditions (éviter la descente de voyageurs hors quais).

2. Contenu et financement des études d'avant -projet

A la suite des études préliminaires menées pour l'adaptation des quais de ces 4 gares courant 2022 et terminées début 2023, les partenaires du projet de RER métropolitain, souhaitent passer à la phase suivante que sont les études d'avant-projet, pour approfondir les études techniques, consolider le montant prévisionnel des travaux et planifier leur réalisation.

Pour chaque site, les études d'avant-projet sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF ont pour

programme technique :

- L'allongement des quais d'une longueur compatible avec la desserte par des Régio2N en unité double
- Le rehaussement des quais allongés, éventuellement leur élargissement, et leur mise en conformité pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans le cas où leur hauteur n'est pas acceptable
- La modernisation de l'offre de service : abris, assises, poubelles
- La modernisation de la signalétique et de l'information voyageurs (écrans d'affichage)
 - Le cas échéant, la sécurisation complémentaire des sites (équipements pour annonces sonores, barrières de sécurité aux extrémités de quais etc.)

Toutes les gares et haltes étudiées disposent d'une traversée des voies ferrée dénivelée permettant de passer d'un quai à l'autre (passerelle ou passage souterrain), excepté la gare de Bassens. Les études préliminaires précédemment menées ont permis de montrer que la fréquentation actuelle de la gare de Bassens justifiait dès à présent la dénivellation de la traversée de voies actuelle. De ce fait, un projet de création de passerelle piétonne en gare de Bassens a émergé, intégralement pris en charge par SNCF Gares&Connexions au titre de la sécurisation du point d'arrêt, indépendamment des projections de trafic liées au RER Métropolitain. La création de cette passerelle ne fait ainsi pas partie du programme d'études d'avant-projet proposé au titre de la délibération.

Le coût total prévisionnel des études d'avant -projet des gares précitées est de 1 402 000 € courants. Il est proposé que la Métropole, la Région et l'Etat financent les études d'avant-projet à parts égales, soit un tiers, ou 467 333 € chacun.

La durée prévisionnelle de ces études est de 12 mois, en vue d'un rendu courant 2024.

Au niveau global, les études préliminaires ont abouti à un coût complet d'opération de 15,5 M€ (conditions économiques d'avril 2022), pour une mise en service des différents aménagements prévue entre 2025 et 2026.

Plan prévisionnel de financement des études :

	4 gares du RER Métropolitain (Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice – Izon, Vayres)	
	Montant	%
Région Nouvelle Aquitaine		
Département de la Gironde	467 333	33,33 %
Bordeaux Métropole	467 333	33,33 %
Etat	467 334	33,34 %
TOTAL	1 402 000	100,00 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU les délibérations du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 et 2023-171 du 31 mars 2023 adoptant les révisions de la feuille de route du projet de Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-291 du 20 mai 2022 autorisant le cofinancement des études préliminaires du projet d'adaptation des quais des gares de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice - Izon, Vayres et Saint-Denis-de-Pile

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt d'aménager les quais des gares et haltes de l'axe Bordeaux-Libourne pour les adapter au matériel roulant et aux flux prévisionnels du RER métropolitain, et d'engager pour ce faire les études d'avant-projet des gares de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice – Izon et Vayres,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer les études d'avant-projet d'adaptation des quais des gares et haltes de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice – Izon et Vayres, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, à hauteur de 467 333 € (soit 33,33 %) et d'autoriser leur lancement.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention de financement correspondante.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 204, article 2324 du budget principal pour les exercices 2023 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claude MELLIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	